

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT VINCENT SUR OUST

Nombre de membres :	
en exercice	17
présents	14
votants	16

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 19 mars à 19 heures 00,
le Conseil d'Administration du CCAS, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Saint-Vincent-sur-Oust, sous la présidence de Monsieur Pierrick Le Boterff.

Date de convocation : 28 février 2024.

Présents : Pierrick Le Boterff, Nadège Niel, Jean Hallier, Michèle Hallier, Catherine Boudet, Philippe Grosset, Élisabeth Sicot, Maryse Talbourdet, Béatrice Denoual, Daniel Gicquel, Bertrand Métayer, Bernard Méhat, Marie-Madeleine Tremblais, Valérie Richard.

Absents excusés : Annaïg Colombe (pouvoir Nadège Niel), Jessie Wirth, Marie-Joëlle Gougeon (pouvoir Marie-Madeleine Tremblais).

Absents :

Secrétaire de séance : Nadège Niel.

Monsieur le Président ouvre la séance à 19 heures. Il propose l'adoption du procès-verbal de la réunion du 14 mars 2023, ce qui est fait à l'unanimité.

Monsieur le Président propose de nommer Madame Nadège Niel secrétaire de séance. Cela est adopté à l'unanimité.

- 1) Adoption du procès-verbal de la réunion précédente.

Délibération numéro : CCAS20240101A

Objet : Adoption du procès-verbal du CCAS du 7 décembre 2023.

Monsieur le Président propose à l'Assemblée l'adoption du procès-verbal de la réunion du CCAS précédente en date du 7 décembre 2023 (pas de délibération prise).

Après en avoir délibéré, le CCAS DÉCIDE à l'unanimité :

- D'APPROUVER le procès-verbal de la réunion du 7 décembre 2023,
- D'autoriser sa signature par le maire et le secrétaire de séance.

- 2) Compte de la gestion 2023.

Délibération numéro : CCAS20240102A

Objet : Adoption du Compte de la gestion 2023 du CCAS.

Monsieur le Président présente aux membres du CCAS le compte de la gestion 2023 de Monsieur le Trésorier de Redon, concernant le budget du CCAS, et lui demande de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS adopte à l'unanimité le compte de gestion 2023 de Monsieur le Trésorier de Redon.

3) Compte administratif 2023.

Délibération numéro : CCAS20240103A

Objet : Adoption du compte administratif 2023 du budget du CCAS.

Les membres du Conseil d'Administration du CCAS, après s'être fait présenter le compte administratif de l'exercice 2023 par Monsieur le Président, sont invités à se prononcer sur ces comptes.

La situation peut se résumer ainsi :

Capacité d'autofinancement de la section de fonctionnement

Résultat budgétaire de l'exercice	3 148,05
Résultat antérieur reporté	923,00
Capacité d'autofinancement	4 071,05

Besoin de financement de la section d'investissement

Résultat d'investissement réalisé	0,00
Résultat antérieur reporté	500,00
Restes à réaliser	0,00
Besoin de financement	0,00

Après en avoir délibéré, Monsieur le Président ayant quitté la salle, le CCAS adopte à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2023.

4) Affectation des résultats 2023 sur l'exercice 2024.

Délibération numéro : CCAS20240104A

Objet : Affectation des résultats 2023 du budget du CCAS sur le budget primitif 2024.

Monsieur le Président présente aux membres du CCAS les résultats financiers de l'exercice 2023, et leur rappelle qu'ils doivent se prononcer sur l'affectation comptable du résultat de fonctionnement du compte administratif.

La situation peut se résumer ainsi :

Capacité d'autofinancement de la section de fonctionnement

Résultat budgétaire de l'exercice	3 148,05
Résultat antérieur reporté	923,00
Capacité d'autofinancement	4 071,05

Besoin de financement de la section d'investissement

Solde d'exécution	500,00
Résultat d'investissement restant à réaliser	0,00

Besoin de financement	0,00
<u>Affectation au financement de l'investissement</u>	<u>0,00</u>
<u>Affectation en report à nouveau de fonctionnement</u>	<u>4 071,05</u>
<u>Report de l'excédent d'investissement</u>	<u>500,00</u>

5) Budget primitif 2024.

Délibération numéro : CCAS20240105A

Objet : Vote du budget primitif 2024 du CCAS.

Le Conseil d'Administration du CCAS adopte à l'unanimité le budget primitif 2024 :

- équilibré en fonctionnement à 7 021,05 €,
- et équilibré en investissement à 1 550.00 €.

6) Renouvellement convention avec la Croix-Rouge.

Délibération numéro : CCAS20240106A

Objet : Convention Croix-Rouge 2024 paniers alimentaires.

Monsieur le président rappelle à l'assemblée que la Croix-Rouge fournit une aide alimentaire à destination des personnes qui ont besoin de ces secours. Pour 2024 la Croix-Rouge française propose une convention. La participation de la commune est de 0.60 € par habitant, soit pour 1661 habitants, la somme de 996.60 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS :

- Adopte cette convention,
- Charge Monsieur le Président de toutes les démarches,
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires et à payer la dépense.

Délibération numéro : CCAS20240107A

Objet : Ventes de terrains.

Monsieur le président rappelle à l'assemblée les demandes d'achats par deux particuliers de deux parties de la parcelle cadastrée section AA numéro 3 située rue de l'abbé Monneraye. Les propriétés des deux particuliers sont joignantes de la parcelle AA 3. Un plan projet de division a été établi par le cabinet de géomètre expert Quarta de Redon. Le plan projet de division indique un lot A d'une superficie d'environ 225 m² et un lot B d'une superficie d'environ 125 m². Ces deux lots devant provenir d'une future division de la parcelle AA 3.

Les demandeurs sont :

- Monsieur et Madame Pascal Michel, pour un lot A à provenir de la division en projet de la parcelle AA 3,
- Monsieur et Madame Arnaud Luel pour un lot B à provenir de la division en projet de la parcelle AA 3.

L'intérêt de ces acquisitions et de ces bornages est de rectifier un tracé qui est loin d'être rectiligne. La gestion des limites de propriété en sera ainsi très simplifiée sur sur les lieux.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS à l'unanimité moins une abstention :

- Décide la vente à Monsieur et Madame Pascal Michel du lot A tel que décrit ci-dessus,
- Décide la vente à Monsieur et Madame Arnaud Luel du lot B tel que décrit ci-dessus,
- Décide que le cabinet de géomètre-expert Quarta de Redon effectuera le document d'arpentage et les bornages conformément à son projet,
- L'arpentage permettra de définir les contenances définitives et de cadastrer les parcelles à créer,
- Le prix est fixé à 3 € le mètre carré et il s'appliquera aux parcelles qui seront issues du document d'arpentage,
- Pour chacune des parcelles créées, son prix de vente sera déterminé en effectuant le produit du prix au mètre carré par sa contenance,
- Le CCAS paiera les frais d'arpentage à Quarta mais demandera leur remboursement auprès des acheteurs, chaque acheteur devant rembourser au CCAS la moitié du prix total,
- Chaque acheteur devra s'acquitter des frais d'actes notariés se rapportant à son acquisition,
- Décide que les ventes seront régularisées en la forme d'actes authentiques qui seront reçus par Maître Maryse-Douetté Robic, notaire à Allaire,
- Autorise Monsieur le président à signer les actes authentiques et tous les documents nécessaires et lui donne tous les pouvoirs.

7) Questions diverses

La date du prochain repas du CCAS est fixée au 27 octobre 2024.

Planning Croix-rouge

Jeudi	04/04/2024	Marie-Jo	Jean
Jeudi	02/05/2024	Michèle	Bertrand
Jeudi	06/06/2024	Marie-Jo	Jean
Jeudi	04/07/2024	Maryse	Pierrick

Questions diverses

- ✓ En janvier 2024 Atelier Bien dans sa tête
- ✓ **L'atelier bien dans sa tête (re)prendre confiance en soi**
- ✓ Beaucoup d'inscriptions à la réunion lors de la présentation
- ✓ Beaucoup d'absents pour les ateliers pour diverses raisons
- ✓ Brain up a donc décidé de changer le nom de l'atelier par « c'est bon pour le moral »
- ✓ Avec deux dates les mardis 12 et 19 mars de 10h à 12h à la mairie.

En mars 2024 Atelier Bienvenue à la retraite

- ✓ **L'atelier bienvenue à la retraite**
- ✓ Les caisses de retraite envoient un courrier aux personnes concernées via leurs fichiers, leur proposant de s'inscrire à l'atelier, nous mettons à disposition la salle du conseil
- ✓ 29/03 de 9h30 à 17h
- ✓ 15 – 12 – 19 – 26 avril de 9h à 12h – sauf le 19 avril toute la journée
- ✓ 3 – 10 mai de 9h30 à 12h

Le 26 avril 2024 Atelier Vélo

L'ASEPT confirme auprès des financeurs le nombre de personnes pour l'atelier (10 personnes normalement), annulation dans le cas où moins de 10 personnes seraient inscrites

Sur la forme de l'atelier : vendredi 26 avril de 9h à 12h

Une collation de mi-matinée est prise en charge par l'ASEPT

L'atelier se décompose 1h30 de partie théorique et 1h30 de pratique

- ✓ Partie théorique : un diaporama est fourni par l'ASEPT. Il peut être adapté / modifié en fonction des interventions et thèmes abordés le jour J (rappels sur le code de la route, l'entretien et l'équipement à vélo, prévention, quizz, etc...)

- ✓ Partie pratique : le groupe pourrait démarrer sur un espace sécurisé à proximité du stade sportif puis se rendre à l'île aux pies. Il serait intéressant que les participants que le souhaitent puisse essayer les vélos électriques.

Le 26 avril 2024 Atelier Vélo

Précision sur l'organisation :

La partie théorique se déroulera à la salle Jules Ferry (prévoir le rétroprojecteur de la Mairie)

Pour la partie pratique, la salle de sport peut servir de repli en cas de mauvaise météo. Des permis vélo ont déjà été organisés à l'intérieur mais reste à vérifier avec le prestataire encadrant la remise en selle que l'équipement est adapté à la pratique.

Vu avec Séverine, créneau réservé pour la matinée.

Une actu municipale sera éditée le 15 mars. Dans le cas où les ateliers s'ouvrent à tout le public (reprise de l'initiative en propre) il faudra prévoir une publication d'information

Etant donné la partie pratique, il est important de connaître le profil des participants en amont pour organiser l'atelier.

Le 26 avril 2024 Atelier Vélo

L'ASEPT s'engage à demander aux financeurs l'envoi d'un questionnaire aux participants (ont-ils déjà fait du vélo, ont-ils un vélo fonctionnel pour le jour J.

Dans le cas où des participants inscrits ne seraient pas faire de vélo et parce qu'un apprentissage en 1h30 n'est pas envisageable, il serait judicieux de prévoir des solutions leur permettant de se mettre en selle différemment : passager de vélo-cargo, triporteurs de à vélo sans âge, etc.

En résumé : ASEPT

Confirmer le nombre de participants mini et maxi à l'atelier

Confirmer la possibilité d'envoyer en amont un questionnaire spécifique aux participants

Prise en charge de la collation

Relai de la communication en cas d'annulation de leur part

Réunion du 6 mars, présent Philippe Clément : sur 700 courriers envoyés, 4 inscriptions – un point sera fait le 13 mars, soit 2 jours avant la fin des inscriptions.



QUI VOUS PROTÈGE D'AUSSI PRÈS ?

Cher partenaire,

Nous vous informons qu'à compter du 13 Mars 2024, nous accueillerons vos administrés à l'agence de Rennes.

MBA Mutuelle est toujours là pour vous accompagner !

I Par e-mail : contact@mbamutuelle.com

I Par téléphone : 02 99 29 66 00

I En agence : 62 boulevard Jean-Mermoz - Rennes.

- ✓ Le repas du CCAS a été fixé au 27 octobre

Mobilité solidaire

- ✓ 147 déplacements pour l'année 2023

- ✓ 134 déplacements en 2022

Mobilisons-nous samedi 23 mars à 11H devant l'hôpital de Redon

Pour copie conforme.

La secrétaire de séance,

Le Président,



Nadège Niel

Pierrick Le Boterff.



Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
le :
Publié ou notifié le :

